Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260202-2026_004-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 2 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	22

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 22
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **11/02/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/01/2026.
L'an 2026, le 2 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/01/2026.

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri ; M. BEUCHET Laurent, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, Mme NICOLAS Laurence, M. CHAUVEL Franck, Mme DELAUNAY Anne, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique, M. LEMETAYER Armel

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DESCAMPS Catherine à Mme SIDRE Anne, Mme BAUDRIER Catherine à Mme ETIENNE Valérie, Mme GOBIN DUFOUR Laurence à Mme DELAUNAY Anne

Absent(s) : M. FARAULT Ronan, M. GOUALLIER Patrice, Mme FROTIN Elaine, Mme CARDON Raphaëlle, M. BAZIN Jean-Yves

Secrétaire de séance : M. CHAUVEL Franck

DÉLIBÉRATION 2026 -004 — Acquisition d'un ensemble de trois parcelles sises place de l'Église St-Martin à Romillé

Rapporteur : M. Laurent BEUCHET, Adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme, aux logements et à la vie économique.

L'îlot Saint-Martin, qui est constitué de l'ensemble actuellement bâti d'environ 1 500 m² situé immédiatement à l'est de la place de l'Église St-Martin, en plein cœur de bourg, forme chacun sait, et compte tenu notamment de l'état relativement dégradé de bon nombre de bâtiments qui s'y trouvent, l'un des secteurs de renouvellement urbain prioritaire de l'agglomération de Romillé.
C'est pourquoi, la Commune directement, ou via l'intermédiaire de Rennes Métropole dans le cadre de son outil de portage foncier, acquiert depuis quelques années, au gré des opportunités qui se présentent, les biens constitutifs de cet îlot, dans l'objectif de pouvoir y engager le moment venu une opération de rénovation complète (éventuellement dans le cadre d'une future Zone d'Aménagement Concertée multisites).
Actuellement, les deux collectivités possèdent l'ensemble du foncier de ce secteur, à l'exception toutefois de celui, bâti, situé en plein centre de l'îlot, et qui abrite notamment la crêperie « le Pressoir » en son rez-de-chaussée. En effet, la multiplicité des propriétaires, et les conflits existants entre eux, n'ont malheureusement toujours pas permis à ce jour de finaliser ce dossier, malgré les nombreuses démarches amiables engagées à ce sujet.
Il se trouve cependant que la SCI MADO, représentée par Mme Marie-Hélène LEBRUN, domiciliée 50 rue des Chasseurs à Ploemeur (56270), propose de céder aujourd'hui à la Commune les biens lui appartenant en propre dans cet ensemble, soit les parcelles cadastrées AD 712, AD 713 et AD 716,

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260202-2026_004-DE

représentant une superficie cadastrale totale de 78 m², et partiellement recouvertes par un hangar en bois en mauvais état. Le prix de vente de cet ensemble de trois parcelles est fixé à 10 000 € net vendeur. Un avis de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE – Anciennement France Domaine) avait déjà été donné pour ces parcelles en date du 22 mai 2025, confirmant que celles-ci disposent bien d'une valeur vénale de ce montant.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Accepter** l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées AD 712, AD 713 et AD 716, représentant une superficie cadastrale totale de 78 m², et aujourd'hui partiellement recouvertes par un hangar en bois en mauvais état, appartenant à la SCI MADO représentée par Mme Marie-Hélène LEBRUN domiciliée 50 rue des Chasseurs à Ploemeur (56270), au prix de 10 000 € net vendeur.
- **Préciser** que l'acte authentique de vente de cet ensemble foncier sera établi en l'étude notariale du vendeur, soit l'Office de Notaires des Lices, sis 11 rue Rallier du Baty à Rennes (35100). Les frais d'acte seront bien entendu supportés par la Commune.
- **Autoriser** M. le Maire à signer l'acte authentique afférent à cette opération, ainsi que tous le actes préalables et consécutifs à celle-ci.

La présente dépense sera prélevée sur les crédits inscrit à l'article 2111 du budget principal 2026 de la Commune.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**22**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**22**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Henri DAUCÉ

